

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2019

DIVERSES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE - (N° 1696)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« articles mentionnés »

les mots :

« dispositions mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.